

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

OBJET / GAIA : Conseil départemental : convention de gestion de la colline de la Bergerie.

Date de convocation / Deialdiaren data : 7 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29
Nombre de présents / hor zirenak : 15
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 20

L'an deux mille vingt-trois, le 14 avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othateguy, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, M. Sébastien Carre, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Didier Irastorza, adjoint, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, Mme Bernadette Remeau, Mme Carmen Gonzalez, M. Peio Etcheleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, M. Alain Boscq, conseillers municipaux.

Procuration : M. Didier Irastorza à Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Paul Eyherachar à M. Jean-Noël Magis, Mme Isabelle Ayerbe à Mme Maud Gastigard, Mme Bernadette Remeau à M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Despéries.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Véronique Cadepond-Larronde est désignée secrétaire de séance.

M. Goytino, adjoint, indique que la commune de Cambo-les-Bains est sollicitée par le CD64 pour la mise en place d'une convention qui vise à encadrer les diverses actions de la commune sur le domaine de propriété du Département de l'espace naturel sensible de la colline de la Bergerie.

Cette convention a pour objectif de définir la participation des services communaux (techniques, police municipale, communication...) à l'entretien, la gestion et l'organisation des animations du site, sous le pilotage du CD64.

- Nettoyage hebdomadaire des sanitaires du bâtiment Elondare de ces abords et du parking d'accueil en pied de la colline,
- Effacement de graffitis,
- Logistique et prêt de matériels pour certaines manifestations,
- Assistance et travail de groupe pour divers points techniques (effacement de la ligne électrique, requalification du parking d'accueil...),
- Assurer la police du lieu par la réalisation d'un arrêté et d'un règlement à appliquer sur le site,
- Maintenir la zone naturelle sur le PLU,
- Entretien l'aire de jeux en pied de colline et en assurer la responsabilité.

Le Département quant à lui, garde la propriété du site, sa gestion globale et assure les responsabilités d'usage :

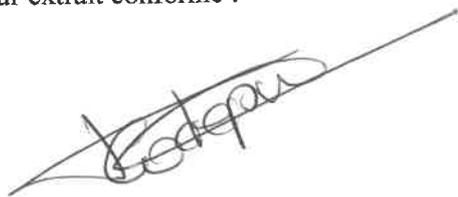
- La gestion et la valorisation du site naturel,
- La gestion forestière,
- Les opérations d'entretien et d'aménagement en faveur du public,
- Le financement des opérations d'investissement,
- La gestion et la rédaction des conventions avec les tiers,
- La participation financière à hauteur de 50% et pour un seuil maxi de 2000€/an des actions menées par les services de la commune de Cambo-les-Bains.

Durée de la convention 5 ans.

Où l'exposé de M. Goytino et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de gestion ci-annexée avec le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme :



Véronique Cadepond-Larronde
Saioko idazkaria



Christian DEVEZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza